

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
ARMOY - LE LYAUD

78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD

Tél. 04.50.73.97.84

sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 13 février 2024 – 18h à la mairie du Lyaud

Etaient présents : Joseph DÉAGE, Patrick BERNARD, Jean-Yves MEYNET, Martine SIEGER, Agnès HUBERT, Olivier JACQUET, Jean-Marc EHRY, Murielle FILLON.

Secrétaire de séance : Murielle FILLON

Quorum : 8 personnes présentes, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23/11/2023
2. Approbation du Compte de Gestion 2023
3. Approbation du Compte Administratif 2023
4. Affectation des résultats du C.A. 2023
5. Vote du Budget Primitif 2024
6. Demande de subvention au titre du CDAS 2024
7. Demande de subvention au titre du FIPD 2024
8. Création d'emplois saisonniers
9. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique sur 3 grades
10. Délibération instaurant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
11. Questions diverses

Approbation du PV du 23/11/2023

Le PV de la séance du 23/11/2023 est approuvé à l'unanimité.

1- Compte de Gestion 2023 - Adoption

Le Comité Syndical a adopté le compte de gestion pour l'exercice 2023, établi par Mme Yolande MOUGENOT ; Receveur au SGC de Thonon- les-Bains.

2- Compte Administratif 2023 - Adoption

Le Comité Syndical a adopté le compte administratif 2023 présenté par le Président, M. Joseph Déage, qui se résume ainsi :

En euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		31 523,46		126 575,29		158 098,75
Opérations de l'exercice	961 044,66	928 572,08	220 844,31	97 591,72	1 181 888,97	1 026 163 ,80
TOTAUX	961 044,66	960 095,54	220 844,31	224 167 ,01	1 181 888,97	1 184 262,55
Résultats de Clôture	-949,12			3 322,70		2 373,58
Résultats Définitifs	-949,12			3 322,70		2 373,58

3- Affectation des résultats du Compte Administratif 2023

Le Comité Syndical a décidé d'affecter les résultats du compte administratif 2023 comme suit :

- Le résultat de fonctionnement : **-949,12 €** en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté)
- L'excédent d'investissement soit **3 322,70 €** en section d'investissement à l'article 001 (Excédent d'investissement reporté).

4- Vote du Budget primitif 2024

Le Comité Syndical, a adopté le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2024, comme suit :

Section de fonctionnement :

En recettes : ----- **1 003 000,00 €uros**

En dépenses : ----- **1 003 000,00 €uros**

Section d'investissement :

En recettes : ----- **206 500,00 €uros**

En dépenses : ----- **206 500,00 €uros**

5- Demande d'Aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) auprès du conseil départemental pour le financement d'investissement

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement des investissements suivants :

✚ Achat d'un tracteur :

- Acquisition d'un tracteur : 43 650 € H.T.

Soit un total de 43 650 € H.T. pour l'achat d'un tracteur.

✚ Achat de matériel technique :

- Acquisition d'un bac de ramassage : 9 690,00 € H.T.
- Achat de chaînes pour le déneigement : 2 181,76 € H.T.

Soit un total de 11 871,76 € H.T. pour l'achat de matériel technique.

6- Demande d'Aide au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) auprès du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) de la part du ministère de l'Intérieur et des outre-Mer pour le financement suivant :

✚ Pose de matériel PPMS attentat/intrusion : 5 250,00€ H.T.

Soit un total de 5 250,00 € H.T. pour la pose d'un dispositif attentat/intrusion.

7- Création d'emplois saisonniers

Le Comité Syndical décide de créer 2 emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant du 01 juillet au 31 août 2024.

8- Création d'un emploi permanent

Le Comité Syndical décide de créer 1 emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique territorial sur 3 grades pour procéder au remplacement d'un agent de restauration qui part à la retraite en mai 2024.

9- Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Comité Syndical décide d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à hauteur de 50% du montant maximal forfaitaire. Cette prime sera versée en une seule fois, avant le 30/06/2024, pour les agents concernés.

Questions Diverses :

1. **Projet de raccordement du hangar intercommunal à la fibre :** M. Bernard propose de raccorder le hangar intercommunal à la fibre en même temps que l'ancienne et la nouvelle mairie d'Armoy.

**Le président,
Joseph DEAGE**



**La secrétaire de séance,
Murielle FILLON**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Murielle Fillon", written over a large, stylized circular mark.

